



## Charte académique « La découverte des métiers »

Entre,  
**L'ÉDUCATION NATIONALE, ACADEMIE de LIMOGES,**  
représentée par Madame Martine DAOUST,  
Recteur de l'académie de Limoges, chancelier des universités

Et,  
**LES DIFFERENTS PARTENAIRES CITÉS CI-DESSOUS,**

**Le Medef Limousin représenté par**  
Monsieur Philippe GUIBERT, son président

**La CGPME Limousin représentée par**  
Monsieur Pierre COINAUD, son président

**L'UPA Limousin représentée par**  
Monsieur Hugues BURGALIERES, son président

**La Chambre régionale de métiers et de l'artisanat du Limousin représentée par**  
Monsieur Jean-Claude PIERRE, son président

**La Chambre régionale de commerce et d'industrie du limousin représentée par**  
Monsieur, Marc GIACOMINI son président

## ▪ Pourquoi la découverte des métiers ?

### *Le cahier des charges de la découverte des métiers*

Depuis plus de dix ans, la découverte des métiers par les jeunes se développe dans tous les établissements au travers de stages, de visites d'entreprises, de séances intégrées aux enseignements disciplinaires, de rencontres avec des professionnels invités dans les classes, de forums...

En effet, le développement général de la formation ne peut pas être déconnecté d'une approche des métiers qui doivent être mieux connus des élèves afin d'ouvrir leur horizon personnel au-delà des seules représentations des métiers rencontrés dans leur environnement proche.

Au-delà de la découverte des métiers au sens strict, il s'agit de faire connaître l'environnement économique, le monde du travail, et de faire les connexions nécessaires avec l'itinéraire de formation que l'élève construit pour lui permettre d'identifier le lien avec son travail scolaire du moment.

C'est pourquoi est actuellement mis en place dans les établissements scolaires, **le parcours de découverte des métiers et des formations**. Jalonné « d'étapes métiers » il concerne tous les élèves du collège au lycée et met en relation la connaissance du monde professionnel et celle des formations.

### *Découvrir les métiers*

Toutes ces actions contribuent à élargir les représentations des élèves, à développer leur ambition personnelle et à construire des repères utiles au moment de leurs choix d'orientation.

Il s'agit de développer, chez les élèves et les enseignants, une culture du monde économique et professionnel, une connaissance des formations, et des métiers.

C'est ce qui permettra à chaque jeune tout au long de son parcours de découverte d'acquérir des connaissances et des attitudes nécessaires à la préparation de ses choix de métiers et à la gestion des transitions tout au long de sa vie.

La découverte de métiers, mais aussi des formations, sous forme d'un parcours balisé par des équipes éducatives avec le concours des acteurs du monde professionnel constitue un défi pour élever le niveau de qualification des jeunes et améliorer leur orientation.

## ▪ Pourquoi la charte académique autour de la découverte des métiers ?

Inscrite dans le cadre du développement des relations École-Entreprise, de la convention nationale de partenariat du 22 novembre 2007 entre le ministère de l'Éducation nationale, les fédérations de parents d'élèves, les organisations interprofessionnelles, professionnelles et économiques, et au cours des multiples échanges académiques avec les partenaires régionaux, nous avons évoqué la nécessité de bâtir une **charte académique** portant sur la découverte des métiers pour les jeunes de la région Limousin.

L'objectif de cette charte est de mettre en synergie les valeurs qui gouvernent la relation École-Entreprise, afin de permettre le renforcement des relations partenariales et de donner aux acteurs des pistes d'engagement pour la mise en place de la découverte des métiers tout au long du parcours scolaire du jeune.

Elle expose les devoirs et les responsabilités des uns et des autres ; elle est un engagement d'actions de partenariat sous de multiples formes : stages, visites d'entreprises, parrainages, interventions dans la découverte des métiers de l'entreprise et des organisations. Elle n'a pas pour finalité de favoriser l'entrée immédiate de l'élève dans le monde professionnel.

### **Elle doit permettre de :**

- Favoriser l'émergence de projets inter-établissements permettant, à l'échelle d'un bassin économique, la découverte du tissu local et des métiers.
- Associer les familles, les collectivités locales et les partenaires du monde socio-économique à la construction de ces projets.
- Optimiser la pratique des stages dès le collège.

## **Recommandations pour de bonnes pratiques**

La mise en œuvre de la découverte des métiers et des organisations, conduit les enseignants et les élèves à nouer des relations nouvelles avec les entreprises, à partager des objectifs, à engager des actions, tout au long du parcours scolaire, dans le respect mutuel des finalités, des valeurs, des missions et des compétences des uns et des autres.

Pour de bonnes pratiques dans le cadre de la découverte des métiers et des organisations les acteurs doivent s'appuyer sur quelques temps forts. Les actions de découverte des métiers et des organisations doivent être intégrées dans des séquences pédagogiques selon une progression organisée autour de trois étapes :

**1. Une étape de sensibilisation et de préparation** qui implique l'exploration, l'observation pour ouvrir le regard des jeunes scolaires sur la vie économique et professionnelle.

**2. Une étape de découverte et d'approfondissement des métiers et des organisations** qui permet aux jeunes de découvrir les métiers et leur évolution, d'organiser les connaissances acquises, de développer le sens critique, de faire découvrir les différents systèmes d'organisation dans lesquels peuvent s'inscrire les entreprises, de faire découvrir d'autres organisations en Europe, à l'international...

**3. Une étape d'analyse des observations, de restitution et de mise en commun** qui participe à la mise en cohérence des informations récoltées et à leur appropriation afin de donner du sens à la découverte des métiers et des organisations.

## **Les modalités d'organisation**

Selon les différentes actions de découverte (stages, interventions...), les modalités d'organisation seront adaptées. Cependant les conditions de réussite passent par :

- Une volonté partagée d'un établissement et d'une entreprise.
- Une démarche partenariale indispensable à toute action associant l'école et l'entreprise dans chacune des phases de son déroulement : préparation des séquences, organisation des différentes étapes de l'action au cours de la réalisation et au cours du bilan ou de la restitution.
- La formalisation par une convention qui précise les objectifs de l'action, son contenu, son déroulement, le calendrier, les intervenants. La convention devra notamment préciser le respect des compétences et du rôle de chacun :

### ***Pour l'équipe pédagogique impliquée dans la découverte des métiers, la responsabilité :***

- de la communication en direction des responsables de l'entreprise partenaire, des objectifs de formation et de la démarche pédagogique retenue et la mise en œuvre de l'action conduite avec les milieux professionnels ;
- de l'intégration des actions de découverte des métiers, de l'entreprise et des organisations dans une progression pédagogique trimestrielle ou annuelle ;
- de l'évaluation de l'élève à partir des activités et des productions réalisées.

### ***Pour le chef d'entreprise ou son représentant, la responsabilité :***

- de mobiliser les professionnels volontaires pour informer les élèves sur les métiers ou les accompagner dans la découverte de l'entreprise ;
- de définir, avec le chef d'établissement, les conditions d'intervention de professionnels en établissement scolaire et les modalités d'accueil des élèves et des enseignants dans l'entreprise ;
- d'organiser l'accueil d'élèves en séquence d'observation ou en visite d'information, dans les conditions de sécurité conformes à la réglementation (article L.211-1 du Code du travail).

## Les engagements réciproques dans le respect des compétences et des rôles respectifs de l'école de l'entreprise

### **L'académie de Limoges s'engage à :**

- Affirmer dans ses axes stratégiques le développement de la relation École-entreprise.
- Promouvoir l'évolution de la relation École-entreprise dans l'intérêt des élèves.
- Accueillir les chefs d'entreprise ou leurs représentants dans les établissements scolaires.
- Participer à la mise en place de dispositifs d'évaluation des actions partenariales avec les milieux professionnels.
- Présenter aux entreprises les dispositifs de la découverte des métiers.
- Demander aux établissements d'intégrer des actions de découverte des métiers dans un programme d'information et d'orientation des élèves, organisé en séquences pédagogiques.
- Informer les partenaires des actions d'information annuelles réalisées dans les établissements.
- Proposer aux enseignants des temps de formation à la connaissance de l'entreprise et du tissu économique local.

### **Les entreprises ou leurs représentants s'engagent à :**

- Informer l'académie sur l'évolution des métiers existants, et sur l'émergence des nouveaux métiers dans les principales branches professionnelles de la région Limousin.
- Participer à l'information des enseignants et des conseillers d'orientation psychologues (COP)
- Contribuer à la formation initiale et continue des enseignants, des COP (stages en milieu professionnel, visites d'entreprises ...).
- Présenter l'ensemble des compétences nécessaires pour exercer les métiers de leur domaine d'intervention savoirs, savoir faire, capacités et aptitudes ou savoir être.
- Mettre à disposition la documentation, les outils, et les ressources sur les métiers et les secteurs d'activité.
- Participer à des réunions d'information sur les métiers à destination des élèves et des familles.

Fait à Limoges le

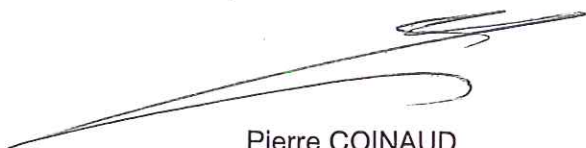
en six exemplaires

Le recteur de l'académie de Limoges  
Chancelier de l'université



Martine DAQUST

Le président de la CGPME



Pierre COINAUD

Le président de la Chambre régionale de  
métiers et de l'artisanat du Limousin



Jean-Claude PIERRE

Le président du MEDEF Limousin



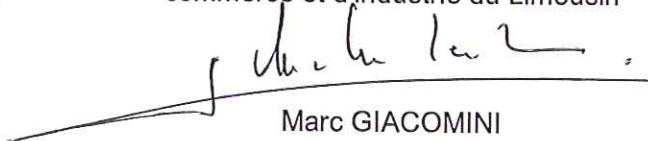
Philippe GUIBERT

Le président de l'UPA Limousin



Hugues BURGALIÈRES

Le président de la Chambre régionale de  
commerce et d'industrie du Limousin



Marc GIACOMINI